

ce qui est incontestablement à propos - mais aussi accroître le support moral que leur accorde chacun des États membres.

Depuis son adhésion à l'OEA, le Canada s'est fait l'ardent et le constant défenseur de la Commission, et son attitude n'a pas changé du fait que la Commission a commencé cette année l'examen de deux causes contre lui. Le Canada estime que la disposition d'un État membre à coopérer et à participer ouvertement et entièrement aux délibérations de la Cour et à celles de la Commission est le critère fondamental qui permet d'évaluer sa détermination à promouvoir les droits de la personne au sein de l'OEA. Le Canada a été heureux de constater, au cours du débat de cette année sur le rapport de la Commission, que de nombreux pays qui faisaient l'objet d'un rapport, ou de requêtes particulières, ont envisagé les choses de façon plus constructive que par le passé; ils ont reconnu que leur système n'était pas parfait, ont fourni les précisions qu'ils jugeaient opportunes et, ce faisant, ont démontré la valeur et la signification des travaux de la Commission en dernière instance. Nous incitons donc tous les États membres à suivre leur exemple.

Dans le domaine des droits de la femme, le Canada a joué un rôle actif - au cours des trois dernières années - dans l'élaboration d'une Convention interaméricaine sur la prévention, la punition et l'éradication de la violence contre les femmes. Cette contribution est conforme aux dispositions prises par le Canada dans d'autres forums internationaux en ce qui a trait à l'une des formes d'abus des droits de la personne les plus répandues et les plus sérieuses. Le Canada a notamment pris l'initiative de la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes - qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1993, au cours de sa 48^e session - et il a remporté un succès lorsqu'il a obtenu, plus tôt cette année, l'accord de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au sujet de la désignation d'un Rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes.

Nous nous sommes réjouis par conséquent de voir que la Commission interaméricaine des femmes abordait ce thème important et nous avons beaucoup appuyé ses efforts. Ceux-ci ont d'ailleurs abouti au projet de convention qui est soumis à l'attention de la présente assemblée générale. Cela dit, je dois faire observer que le Canada aurait préféré un examen plus poussé de cet instrument qui établit un précédent; cela aurait permis d'en raffiner et d'en clarifier davantage les dispositions, de sorte qu'en fin de compte, il aurait pu être présenté au monde entier comme un modèle d'excellence inattaquable.

Le gouvernement auquel j'appartiens a également l'intention d'accroître ses échanges avec la région, dans les domaines du commerce et de l'investissement. L'ALENA [Accord de libre-